



Fausse reconnaissance de dettes

Par **zouze7**, le **07/04/2010** à **16:27**

Bonjour, rnrnl y a deux ans, j'ai eu une relation amoureuse avec un homme et celà s'est mal passé et donc j'ai rompu. Cette personne voulant à tout prix (et c'est rien de le dire!!!) m'a viré sur mon compte une somme importante. Je lui ai fait un chèque en retour mais il ne l'a jamais encaissé. Quand il a enfin compris, que je ne reviendrai pas, il a fabriqué une fausse reconnaissance de dette (il a essayé d'imiter ma signature mais pas de chance, avec le boulot que j'ai ma signature est inscrite auprès de la TRésorerie Principale et donc aucun rapport avec cette fausse signature). Donc, il a porté plainte pour non paiement de reconnaissance de dettes, plainte qui est restée sans suite auprès du procureur et ensuite il a fait appel à un avocat pour que je lui rende cet argent. En fait, il voulu me dédommager de violences qu'il a eu à mon égard en me virant cette somme que je n'ai jamais dépensé. sur le principe j'étais prête à lui rendre cet argent mais voyant les moyens malhonnêtes employés (faux documents) je voudrais savoir ce que je peux faire. Dois-je céder face à cette procédure et lui rendre l'argent ou bien suis-je en droit de le conserver puisqu'il m'a fait un virement directement sur mon compte et ce n'est pas un chèque que j'aurais encaissé. Merci de bien vouloir me répondre